Syndicat des Eaux de la Semène

19 route de Monistrol - BP 49
43600 Sainte-Sigolène
Tél. : 04 71 66 62 11
Fax : 04 71 66 18 68
infos@sell43.fr
www.sell43.fr

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2018

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 3
   1.1. Présentation du territoire desservi 3
   1.2. Mode de gestion du service 4
   1.3. Estimation de la population desservie (D101.1) 4
   1.4. Nombre d'abonnés 4
   1.5. Eaux brutes 5
      1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau 5
      1.5.2. Achats d'eaux brutes 6
   1.6. Eaux traitées 6
      1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018 6
      1.6.2. Production 6
      1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice 7
      1.6.4. Autres volumes 7
      1.6.5. Volume consommé autorisé 7
   1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 7
2. Tarification de l'eau et recettes du service 8
   2.1. Modalités de tarification 8
   2.2. Facture d'eau type (D102.0) 9
   2.3. Recettes 10
3. Indicateurs de performance 10
   3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 10
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) 11
   3.3. Indicateurs de performance du réseau 12
      3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3) 12
      3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 13
      3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 13
      3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) 13
   3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) 14
4. Financement des investissements 14
   4.1. Montants financiers 14
   4.2. État de la dette du service 14
   4.3. Amortissements 14
   4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service 15
   4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 15
5. Tableau récapitulatif des indicateurs 16

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ **communal**
☑ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : SYNDICAT DES EAUX DE LA SEMÈNE
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☑	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	☐	☐
Traitement (1)	☐	☐
Transfert	☑	☐
Stockage (1)	☐	☐
Distribution	☑	☐

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Dunières, Jonzieux, La Chapelle-d'Aurec, Pont-Salomon, Saint-Didier-en-Velay, Saint-Ferréol-d'Auroure, Saint-Just-Malmont, Saint-Pal-de-Mons, Saint-Romain-Lachalm, Saint-Victor-Malescours

Le Syndicat des Eaux de la Semène a été créé par arrêté de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 30 janvier 1956.
A ce titre le Syndicat des Eaux de la Semène est propriétaire de tous les ouvrages, installations et réseaux nécessaires à la production et à la distribution d'eau potable des communes adhérentes (huit communes pour la totalité de leur territoire et deux communes pour une partie seulement de leur territoire)

Le Syndicat des Eaux de la Semène emploie cinq agents d'exploitation.

La gestion administrative et technique a été confiée en 1966 au :

Syndicat des Eaux Loire - Lignon
19 route de Monistrol
43600 Ste Sigolène
infos@sell43.fr

En application des statuts votés le 13/12/2011 :
Le Syndicat des Eaux Loire Lignon est un syndicat mixte fermé à la carte qui a pour objet la gestion administrative et technique des équipements nécessaires à la production et à la distribution d'eau potable et assainissement non collectif.
En fonction du niveau du service désiré, chacun des membres du Syndicat transfère à ce dernier les compétences souhaitées par délibérations.

Le Syndicat des Eaux de la Semène a transféré au Syndicat des Eaux Loire Lignon les compétences gestion production, distribution, administrative et dossiers travaux, qui consistent à :

- Gestion, entretien et exploitation des équipements, ouvrages divers et réseaux, nécessaires à la production d'eau potable de la ressource jusqu'au point de livraison des collectivités
- surveillance permanente de la qualité de l'eau distribuée en application des normes en vigueur
- Gestion, entretien et exploitation des équipements, ouvrages divers et réseaux, nécessaires à la distribution d'eau potable
- repérage et établissement des plans des divers ouvrages et réseaux
- surveillance permanente de la qualité de l'eau distribuée en application des normes en vigueur
- facturation au vu de la relève des compteurs eau
- accueil du public
- gestion des branchements
- essais et vérifications des poteaux et bouches d'incendie qu'il entretient aux frais des communes
- lavage des réservoirs et entretien des abords
- Proposition de programme d'entretien, ainsi que des projets de renouvellement et d'extension de réseaux et ouvrages existants
- Participer à et coordonner l'ensemble des études et marchés liés aux différents programmes de travaux
- Assurer la gestion du personnel (organisation de leur travail, salaires, carrières, charges, embauches …)
- Assurer la gestion administrative et financière (délibérations, élaboration CA et budgets, suivi trésorerie, écritures comptables, gestion dette, emprunts, inventaire, amortissements, TVA…)
- Gestion administrative et technique des dossiers de travaux d'investissement et d'entretien ainsi que la mise en place du financement et le suivi de leur réalisation

La gestion de la Trésorerie du Syndicat des Eaux de la Semène étant assurée par :

Trésor public
43140 St Didier en Velay

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en ☑☐ **Régie par Convention de gestion**

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'eau potable dessert 17 000 habitants au 31/12/2018 .

1.4. Nombre d'abonnés

Le service public d'eau potable dessert 7 545 abonnés au 31/12/2018 (7 487 au 31/12/2017).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

	2017	2018	% 2018/2017
DUNIERES	81	81	0,0
LA CHAPELLE D'AUREC	436	448	2,8
JONZIEUX	614	622	1,3
PONT SALOMON	974	977	0,3
ST FERREOL D'AUROURE	1148	1136	-1,0
ST JUST MALMONT	2100	2119	0,9
ST PAL DE MONS	1181	1203	1,9
ST ROMAIN LACHALM	558	560	0,4
ST VICTOR MALESCOURS	395	399	1,0
TOTAUX	**7487**	**7545**	**0,8**

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 18,86 abonnés/km au 31/12/2018 (18,17 abonnés/km au 31/12/2017).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,25 habitants/abonné au 31/12/2018 (2 habitants/abonné au 31/12/2017).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 91 m^3/abonné au 31/12/2018. (88 m^3/abonné au 31/12/2017).

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 973 995 m^3 pour l'exercice 2018

Ressource et implantation	**Nature de la ressource**	**Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m^3**
SEMENE-CONDUITE FORCEE CHAMBON FEUGEROLLES	Eau superficielle	973 995
Barrage des Plats	Eau superficielle	0
Total		973 995

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 0%.

1.5.2. Achats d'eaux brutes

Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m^3
St Etienne Métropole	973 995

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018

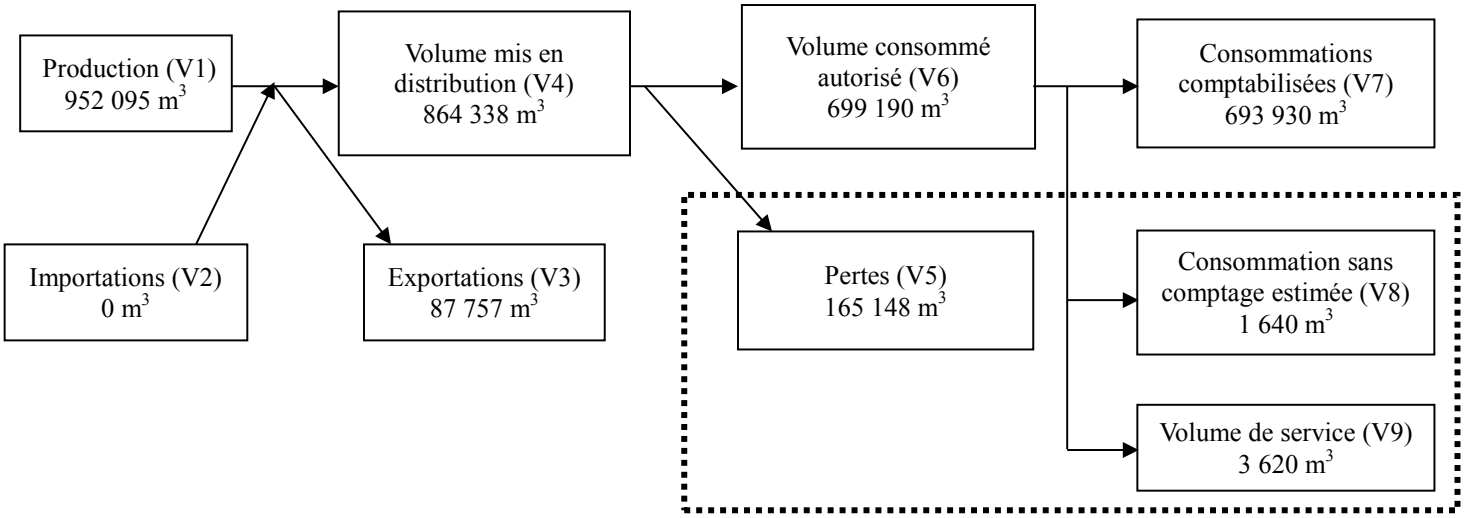

1.6.2. Production

Le service a une station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Station de traitement de Lherbret	Coagulation – floculation, décantation, filtration sur sable, réminéralisation chaux et CO2 et désinfection

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2017 en m^3	Volume produit durant l'exercice 2018 en m^3	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2018
SEMENE- CONDUITE FORCEE CHAMBON FEUGEROLLES	901 134	952 095	5,7%	60

1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m^3
Abonnés domestiques[(1)]	693 930
Abonnés non domestiques	____
Total vendu aux abonnés (V_7)	**693 930**
Total vendu à d'autres services (V_3)	**87 757**

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

1.6.4. Autres volumes

	Exercice 2018 en m3/an
Volume consommation sans comptage (V8)	**1 640**
Volume de service (V9)	**3 620**

1.6.5. Volume consommé autorisé

	Exercice 2018 en m3/an
Volume consommé autorisé (V6)	**699 190**

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 400 kilomètres au 31/12/2018.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2018 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an) y compris location du compteur			
	Abonnement DN 15 et 20 mm	79,50 €	76,81 €
	Abonnement DN 25 et 30	108,25	104,59 €
	Abonnement DN 40	129,11	124,75 €
	Abonnement DN 50 et 60	252,70	244,15 €
	Abonnement DN 80	313,25	302,66 €
	Abonnement DN 100	364,27	351,95 €
	Abonnement DN 150	652,49	630,42 €
	Abonnement DN 50x15	322,70	311,79 €
	Abonnement DN 65x20	361,67	349,44 €
	Abonnement DN 80x20	451,62	436,35 €
	Abonnement DN 100x25	581,29	561,63 €
Part proportionnelle (€ HT/m^3)			
	De 0 à 120 m^3	1,035 €/m^3	1,000 €/m^3
Part Gestionnaire (Syndicat des Eaux Loire Lignon)			
	Part fixe	7,51	7,31
	Part proportionnelle de 0 à 6000 m3	0,209 €/m3	0,203 €/m3
	Part proportionnelle de plus de 6000 m3	0,186 €/m3	0,181 €/m3
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,23 €/m^3	0,30 €/m3
	Fonds de péréquation(2)	0,02 €/m^3	0,02 €/m^3

(1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public. (ne s'applique pas sur le Fonds de péréquation)

(2) Sauf pour la Commune de Jonzieux

Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau) inclus dans le prix de vente de l'eau

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération de la séance du 12/12/2018 effective à compter du 01/01/2019 fixant les tarifs du service d'eau potable

Autres tarifs :

* Frais de participation des nouveaux branchements pour études et contrôles fixés à 305.00 € par branchement.
* Les travaux ou prestations effectués par les agents du Syndicat pour les abonnés (interventions, branchements, contrôle de compteurs...).

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	79,50	76,81	3,5 %
Part proportionnelle	124,20	120,00	3,5 %
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	203,70	196,81	3,5 %
Part Gestionnaire (Syndicat des Eaux Loire Lignon)			
Part fixe annuelle	7,51	7,31	2,7 %
Part proportionnelle	25,08	24,36	3,0 %
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	32,59	31,67	2,9 %
Taxes et redevances			
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	27,60	36,0	-23,3 %
Fonds de péréquation[(1)]	2,40	2,40	0%
TVA	14,52	14,55	-0,2 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	44,52	52,95	-15,9 %
Total	**280,81**	**281,43**	**-0,2 %**
Prix TTC au m^3	**2,340**	**2,345**	**-0,2 %**

[(1)] sauf Jonzieux

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018- en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	1 712 256,76	1 632 349,68	4,9
Recettes liées aux travaux	20 451,24	13 139,45	/
Contre-valeur redevance pollution	1 936,03	932,52	/
Modernisation des réseaux	76 657,14	71 364,37	/
Locations	0	0	/
Total des recettes	1 811 301,17	1 717 786,02	5,4

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018
Microbiologie	34	0	39	0
Paramètres physico-chimiques	34	0	39	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m^3/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2017	Taux de conformité exercice 2018
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10

VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	**120**	-	103

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.
Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3.Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2017	Exercice 2018
Rendement du réseau	81 %	83 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	4,83	5,39
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	78 %	80%

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2018, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,2 m^3/j/km (1,2 en 2017).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2018, l'indice linéaire des pertes est de 1,1 m^3/j/km (1,2 en 2017).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire renouvelé en km	0	6,62	0,1	2,15	4,03

Au cours des 5 dernières années, 12,9 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2018, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,65% (0,6 en 2017).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2018, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 60% (60% en 2017).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2017	Exercice 2018
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 219 192	2 549 763
Montants des subventions en €	373 199,05	304 327,00

4.2. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2017	Exercice 2018
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 159 605,19	2 239 603,96
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	120 992,31	126 003,30
	en intérêts	37 040,81	38 877,92

4.3. Amortissements

Pour l'année 2018, la dotation aux amortissements a été de 359 473,45 € (338 622,16 € en 2017).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Diagnostique réseau	210 000

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Diagnostique AEP	2019	140 000
Rue Riopaille à St Just Malmont	2019	80 000
Rénovation lotissement Cotevieille à St Just Malmont	2020	115 000
Rénovation station de traitement de Lherbret	2019	3 365 000
Les Sources à la Chapelle d'Aurec	2019	17 000
Transfert réservoir La Peyrouse - Aurec	2019	115 000
Pose conduite AEP à St Didier en Velay	2019	67 500
Rénovation réservoir de Tirevolet	2020	310 000
Pose de compteurs généraux et télésurveillance	2019	65 000
Rénovation canalisations rue Centrale St Pal de Mons	2019	75 000
Rénovation canalisations le Brouilly La Chapelle d'Aurec	2019	138 000
Rénovation chambre des vannes réservoir de Berc	2019	20 000
Rénovation canalisations La Pouyat St Pal de Mons	2019	20 000
Rénovation canalisation Montusclat La Chapelle d'Aurec	2019	20 000
Rénovation canalisation Capet-Chomasse St Pal de Mons	2019	65 000
Aménagement carrefour de la Garne St Victor Malescours	2019	30 000

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2018
	Indicateurs descriptifs des services	
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	17 000
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,34
	Indicateurs de performance	
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	103
P104.3	Rendement du réseau de distribution	83%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1,2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,1
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,65%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60%